

PREAMBULE

Ce dossier de demande de permis de construire concerne l'installation de deux transformateurs et d'un poste de livraison, d'une clôture avec portail et de structures métalliques supportant les 8 064 panneaux photovoltaïques de la centrale solaire de la Rayonnière.

La **centrale solaire de la Rayonnière** se situe sur la commune de Saint-Maurice-la-Clouère. Le site composé actuellement de 7 parcelles, est une zone appartenant à la société JOUCAY TP pour développer l'activité économique grâce à l'implantation d'une centrale solaire. Aujourd'hui la société souhaite s'engager dans une démarche de transition énergétique au travers de la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur cette ancienne carrière

Le projet consiste en l'implantation de structures métalliques appelées « tables », qui supportent un ensemble de 32 panneaux photovoltaïques reliés les uns à la suite des autres orientés plein sud et inclinés à 25°. Les 252 tables seront fixées au sol par un système de pieux. Le projet comptera 8 064 modules photovoltaïques.

L'évacuation de l'énergie produite par les panneaux solaires nécessite la construction de deux transformateurs comprenant les onduleurs électriques pour convertir le courant produit et d'un poste de livraison qui permettront d'injecter la production sur le réseau national d'électricité. De plus, afin de limiter les accès au parc photovoltaïque, la centrale solaire sera entièrement clôturée.

Le site de la Rayonnière est un lieu favorable à l'implantation du projet photovoltaïque. L'étude du gisement solaire a en effet montré qu'il était tout à fait adapté à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. Ces terrains, **actuellement classé en zone naturelle et dont le règlement d'urbanisme ne permet pas l'implantation d'un parc photovoltaïque, va voir son orientation évoluée avec la mise en place du PLUi de la Communauté du Civraisien en Poitou**. De plus, toutes les mesures nécessaires à la **bonne intégration du projet dans son environnement** ont été prises dès la conception du projet qui a tenu compte des sensibilités écologiques, paysagères et patrimoniales relevées sur le site.

Le parc photovoltaïque, d'une puissance comprise entre de 2,21 et 3,18 MWc, produira au minimum 2 700 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage annuelle d'environ 985 personnes soit près de 75 % de la population de Saint-Maurice-la-Clouère.

Ce projet participe donc, dans sa globalité, à l'objectif d'accroissement des moyens de production d'électricité à partir d'une énergie renouvelable non polluante et contribue à augmenter la part du solaire photovoltaïque dans le « mix » énergétique français. De plus, ce projet permet de rapprocher la source de production électrique des consommateurs.